

Marseille, le 17 mai 2023

**Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°73  
qui s'est tenue le vendredi 14 avril 2023 à 14h30**

**Réunion présidée** par Djamel HABET, Directeur du Département.

**Étaient présents** : Frédéric BÉCHET- PR, Cécile CAPPONI – PR, , Isabel DEMONGODIN – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Alexis NASR– PR, Rachid OUTBIB – PR, Marc ALLAIN – MCF, Léonor BECERRA-BONACHE – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Nicolas PRCOVIC – MCF, Julie PARREAUX - CD-CME, Gisèle FIOL – IATSS, Yannis FORMERY – Usager, Loïc NEYRAT – Usager.

**Étaient excusés** : Nadia CREIGNOU – PR (procuration A. Nasr), Raquel URENA-PEREZ – MCF, Anais MUNEZERO – Usager (procuration L. Neyrat), Kevin PIERRARD – Usager, Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invité permanent, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède, invité permanent.

**Invités** :

**Secrétaire de séance** : Gisèle FIOL – BIATTS, responsable administrative du département.

**Ordre du Jour** :

- 1/ Validation PV n°72
- 2/ Informations du directeur
- 3/ Responsabilité du Master TSI (vote)
- 4/ Nouvelle offre de formation
- 5/ Questions diverses

Le directeur souhaite la bienvenue à Nicolas Prcovic en qualité de membre élu du conseil en remplacement de Cyril Terrioux.

## **1/ Approbation du PV n° 71**

Le PV n° 72 est approuvé après corrections avec 1 abstention et 0 contre.

## **2/ Informations du directeur**

### **Campagne ATER 2023 :**

La liste des membres des commissions ad-hoc a été arrêté :

- Pour la 27<sup>ème</sup> section : Frédéric Bechet, Severine Dubuisson, Séverine Fratani, Djamal Habet, Noël Novelli, Maria-Raquel Urena-Perez, Kevin Perrot, Nicolas Prcovic
- Pour la 61<sup>ème</sup> section : Marc Allain, Marc-Emmanuel Bellemare, El Mostafa El Adel, Hicham Haddou Ben Derbal, Isabel Demongodin, Djamal Habet, Julien Marot, Rachid Outbib

### **Règlement Intérieur du département**

L'article 6 stipule qu'il est invité permanent du Conseil de département « le directeur de chaque institut d'établissement d'Aix-Marseille université (ou son représentant) en lien avec les formations du département ». Aussi, le directeur de l'institut Laënnec, ou son représentant, sera un invité permanent du conseil. Cet institut est en lien avec les parcours IAAA et SID du Master Informatique et le parcours Automatique du Master EEEA.

### **Président de Jury de Bac 2023**

Pour cette année, Abdellah Fourtassi, Bouchra Ananou, Antonio Enrico Porreca, Motassem Nawaf, Frédéric Olive sont les concernés.

Pour 2024, seront sollicités en priorité Nicolas Prcovic, Oscar Defrain, Rachid Outbib, Guylain Naves, Leonor Becerra et Raquel Urena Perez.

### **EQS de Stages**

Le cadrage actuel de la faculté des Sciences est le suivant :

- Suivi d'un stage en entreprise avec visite sur site : 2h
- Suivi d'un stage en laboratoire : 0.5h
- 0.5h par étudiant pour l'UE stage, avec un maximum de 36h par année de formation

Par ailleurs, les EQS relatives aux stages à l'année N sont à déclarer à l'année N+1, en licence et en master.

La Doyenne souhaite discuter de l'évolution des EQS de stages et les rendre plus lisibles.

A l'échelle du département, il est aussi nécessaire d'améliorer le processus de remontée des EQS afin de faciliter leur traitement et leur saisie au niveau de la direction, qui nécessite un temps considérable.

Cette remontée pourrait être réalisée par étapes. Par exemple, la collecte des EQS relatives aux stages de M2 se ferait en octobre, à la suite des soutenances. Par ailleurs, une application permettant de centraliser la collecte serait une piste à explorer. Enfin, il est nécessaire de synchroniser ce travail de collecte et de traitement avec le calendrier de la composante concernant les services des enseignants-chercheurs.

### **3/ Responsabilité du Master TSI (vote)**

À la suite de la démission au 1er avril 2023 de Mouloud ADEL de sa responsabilité du master TSI, un appel à candidature a été fait.

Julien MAROT, porteur de la nouvelle maquette du master TSI, s'est porté candidat pour cette responsabilité (lettre d'intention en annexe).

Le directeur du département soumet au vote cette candidature.

Vote à bulletins secrets : 20 votants dont 2 procurations.

*Julien Marot est élu au 1<sup>er</sup> tour avec 20 voix.*

### **4/ Nouvelle offre de formation**

#### **Estimation de l'évolution du coût de l'offre de formation**

A la demande de la Doyenne, une estimation des surcoûts horaires de l'ouverture de licence 2 Informatique, parcours Informatique (L2I), sur le site de Saint-Charles a été réalisée. Par ailleurs et dans le souci d'améliorer la qualité des TPs en informatique, un même travail d'estimation a été fait avec l'objectif d'avoir un étudiant pour 1 poste PC. Les calculs ont été faits sous les hypothèses suivantes :

- Calculs réalisés à base de la maquette actuelle
- A partir de 2024, les effectifs considérés sont les suivants :
  - L2 Informatique (L2I) Luminy : 120 étudiants (contre 158 actuellement)
  - L2I Aix : effectif inchangé (une base de 71 étudiants)
- L2I Saint-Charles : 40 étudiants
- Effectifs L3I stables et similaires à ceux 2022 - 2023 : 49 Aix, 114 Luminy
- L2 MI Saint-Charles : 40 étudiants (contre 58 actuellement)
- L3 MI Saint-Charles : 40 étudiants (contre 38 aujourd'hui)
- 75% des CM des UE d'informatique seront mutualisés entre L2I et L2MI (parcours Mathématiques-Informatique) sur Saint-Charles
- Contrainte : 1 étudiant par machine pour les séances de TP informatique

La synthèse est la suivante :

- L'ouverture de L2I à Saint-Charles et le respect de la contrainte « 1 étudiant pour 1 PC » en licence génère un surcoût de 1625 HETD
- Le respect de la contrainte « 1 étudiant pour 1 PC » en licence génère un surcoût de 1208 HETD
- L'ouverture de la L2I à Saint-Charles génère un surcoût de 655 HETD
- Le respect de la contrainte « 1 étudiant pour 1 PC » en Master Informatique génère un surcoût de 144 HETD

A préciser que, dans cette simulation, le nombre d'étudiants par groupe de TD de licence est fixé à 40 et que chaque groupe de TD est découpé en 2 groupes de TP (20 étudiants par groupe de TP). Les estimations ci-dessus sont donc à prendre dans ce contexte et explique le surcoût significatif de l'ouverture de la L2I à Saint-Charles.

Benjamin Monmege suggère que le volume horaire nécessaire pour l'ouverture de la L2I à St Charles représente environ 10 heures complémentaires par enseignants en informatique du département, ou bien le coût total du L2 et L3 Informatique ouvert en formation à distance CTES (615h).

À la suite de la suggestion des membres du conseil, une autre estimation sera réalisée en prenant en compte un nombre de groupes de TDs et de TPs, en licence informatique, dans les conditions actuelles d'enseignement.

Par ailleurs, la création du parcours SITER en licence SPI engendre un coût de 350 HETD.

De façon générale, un échange a eu lieu sur la définition de la notion du « coût constant » imposé pour la construction de la nouvelle offre de formation. La direction de la faculté a réalisé un calcul des coûts de l'offre de formation actuelle sur la base d'extractions ARES. Ces coûts ont été partagés avec les membres du conseil et qui se résument ainsi pour l'année 2021 – 2022.

A souligner que le coût d'une UE est pondéré par le ratio entre le nombre d'étudiants inscrits à celle-ci et le nombre total d'étudiants inscrits à l'année de la formation concernée. Cela impacte particulièrement le coût horaire des UEs optionnelles. Il conviendra d'utiliser ce mode de calcul lors de l'estimation du coût de la nouvelle offre de formation.

- Master Informatique : 3 562 HETD
- Master EEEA : 2 765 HETD
- Master TSI : 2 018 HETD
- Licence Informatique : 6 899 HETD
- Licence professionnelle MEP : 731 HETD
- Parcours CCI : 658 HETD

En prenant en compte tous les enseignements de l'UFR qui sont à la charge de notre département ainsi que les EQS, les RIPEC (ex PCA et PRP) et les interventions d'EC d'autres composantes dans nos formations, le potentiel global du DII calculé par la faculté des sciences est de 24 765 HETD.

Par ailleurs, d'autres outils, principalement PACOME, devraient servir de référentiel pour le calcul des coûts. Toutefois, des écarts significatifs existent entre les coûts calculés par PACOME et ceux réellement constatés. Ces derniers sont généralement inférieurs aux premiers. En effet, le nombre de groupes de TD et de TP est moins élevé, mais avec un nombre d'étudiants plus important, au regard des moyens humains du département qui ne sont pas suffisants pour satisfaire le cadrage PACOME.

Il en ressort que le mode de calcul du coût de la nouvelle offre de formation devrait être plus clair et qu'il reste nécessaire de prendre en compte les ressources effectives du département pour la construction des futures maquettes d'enseignement.

### **État des discussions sur la NOF**

- Master Informatique :

Cécile Capponi rapporte que des discussions commenceront la semaine prochaine.

- Portail Descartes :

Benjamin Monmege informe qu'une première réunion s'est tenue la veille pour faire un bilan et préparer un travail pour le prochain contrat. Plusieurs évolutions seraient à prévoir et le premier semestre sera dépourvu d'UE optionnelles.

Marc Allain souhaiterait que les étudiants de ce portail puissent accéder à la licence SPI, tout comme les étudiants du portail Curie. La licence SPI n'est officiellement rattachée qu'au portail Curie. À la marge, certains étudiants qui valident le portail Descartes peuvent cependant depuis plusieurs années demander à rentrer en L2 SPI, sans aucune garantie d'acceptation des responsables de L2 SPI.

- Licence Informatique

Severine Fratani rapporte que des discussions sont en cours mais qu'il n'y aurait pas de changements notables en comparaison à la maquette actuelle. Les discussions portent principalement sur les enseignements en bases de données (approfondies), la science de données et le passage à deux options au semestre 6 du parcours informatique.

Djamal Habet indique que les porteurs des formations seront invités aux prochains conseils du département afin de partager et de discuter avec les membres du conseil de la construction des nouvelles maquettes.

## **5/ Questions diverses**

Marc Allain rapporte que Mouloud Adel l'a sollicité pour prendre en main la construction du nouveau parcours SITER de la licence SPI, ce qui nécessite de travailler en collaboration avec les responsables du Master Réseaux et Télécommunications. Ce travail pourrait aussi avoir un impact sur le parcours EEA de la même licence. Marc Allain est volontaire à (co-)porter ce nouveau parcours et preneur de toute idée ou information pour avancer sur une telle entreprise.

Enfin, Marc Allain indique que le cadrage sur l'UE autour du développement durable, obligatoire en licence, n'est pas encore connu. Il mentionne qu'il y a une volonté de définir des contenus qui seraient proposés et adaptés à chaque département.

La séance est levée à 17h00.

## **ANNEXE**

### **Lettre d'intention**

### **Candidature à la responsabilité de mention Master Traitement du Signal et des Images ;**

Le 5 avril 2023

Depuis le début de ma carrière en tant que Maître de Conférences en 2009, je contribue aux trois grandes thématiques de la 61<sup>ème</sup> section, que sont l'automatique, le traitement du signal et des images, et l'informatique industrielle. L'intérêt que je porte à l'enseignement m'a poussé à mettre en place de nouveaux travaux pratiques, à m'investir en tant que responsable de plusieurs UEs sur différentes périodes et à prendre la responsabilité de la Licence Sciences pour l'Ingénieur parcours 'Electronique Electrotechnique et Automatique' de 2016 à 2022. Dans ce cadre j'ai augmenté le recrutement local de la Licence 2 vers la Licence 3 SPI EEA, et contribué à la mise en place de l'alternance, avec une co-responsable dédiée.

Il me semble aujourd'hui pertinent de me rendre utile à ma communauté d'une autre façon, qui me rapprocherait de mes activités de recherche, et me permettrait de mieux mettre à profit mes relations avec le monde industriel : je souhaiterais ainsi m'investir dans le Master Traitement du Signal et des Images (TSI). Tout d'abord en tant que responsable de Master 1 à partir de 2022, et/ou de mention du Master TSI, à partir de 2024. Je connais bien ce Master et son équipe enseignante puisque j'y enseigne et gère quatre UEs : trois en Master 1 et une en Master 2 parcours IPSI.

Ma première mission, qui provient d'une demande forte de la part de l'équipe enseignante, consisterait à augmenter le recrutement local au sein d'Aix Marseille Université, en faisant la promotion du Master TSI auprès d'étudiants de licence d'informatique (L3 parcours 'informatique' d'Aix-Montperrin et Luminy notamment) ; de licence sciences pour l'ingénieur parcours EEA ; et de licence de physique. Je suis persuadé que cela permettrait d'avoir un meilleur suivi des étudiants et une offre de formation plus cohérente.

Ma seconde mission serait de développer les relations entre le Master TSI et le monde industriel, en contribuant à mettre en place des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Une ouverture en apprentissage supposerait une demande auprès du CFA Epure, qui promeut l'alternance de niveau universitaire en région PACA. Des contrats de professionnalisation pourraient d'abord être envisagés, avec mise en place d'emplois du temps adaptés.

Enfin en tant que porteur du projet de nouvelle mouture du Master, il est important de coordonner les objectifs pédagogiques des différents parcours. A simple titre d'exemple on peut se demander si certaines UEs qui sont actuellement dédiées à une coloration de Master 1 pourraient être dispensées à toute la promotion, et inversement réserver certaines UEs à un parcours seulement.

Le responsable de mention actuel, et les trois responsables de parcours de Master 2 (IMOV, IPSI, SIBIOM) ont été informés de ma démarche. C'est maintenant vers mon département, Informatique et Interactions, et vers l'équipe pédagogique dans son ensemble que je viens proposer ma candidature à ces responsabilités.

Julien Marot, département Informatique et Interactions de l'UFR Sciences, Institut Fresnel

